



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE d'ANTONNE-ET-TRIGONANT

L'an **deux mil vingt six, le douze août, à 19h00**, le Conseil Municipal de la commune **d'ANTONNE-ET-TRIGONANT**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Daniel LE MAO**.

Étaient présents : M. Daniel LE MAO, Mme Laurence MEYNARD, M. Jean Luc PLANCHE, Mme Sylvie DENIS-PALEM, M. Sébastien CURNIL, Mme Pauline KERSUAL, M. Yannick CLEYRAT, Mme Gaëlle JOUVIE, Mme Valérie MURAT, M. Jérôme ROGATION, Mme Anne TROUILLARD-PERROT, M. Pascal BOULOGNE, Mme Viviane DANIEL, Mme Marine SOLERA CHACON.

Étaient absents excusés : M. Didier DESVEAUX.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Didier DESVEAUX en faveur de M. Yannick CLEYRAT.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 14

Secrétaire : Mme Laurence MEYNARD.

Ordre du jour :

01 - Demande de ligne de trésorerie

02 - Convention de mise à disposition de la salle Storelli à une association. CMCF GYMYOGA

03 - Convention de mise à disposition d'une salle comunale à une association. GAME OVER

INFORMATION : Demande de ligne de trésorerie

Suite à un entretien avec Madame LAPORTE, trésorière, il s'avère nécessaire que la Collectivité contracte une ligne de trésorerie, notamment dans l'attente de la vente des terrains du lotissement.

Deux établissements bancaires ont été sollicités.

- La banque Crédit Mutuel propose un montant de 130.000 € .
- La banque Crédit Agricole propose un montant de 140.000 €.

Cette décision fera l'objet d'une délibération lorsque que les offres bancaires seront à jour.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-028 : Convention de mise à disposition de la salle Storelli à une association. CMCF GYMYOGA

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association CMCF GYMYOGA propose des séances de yoga.

Pour la pratique de cette activité, il propose de mettre à disposition la salle Storelli les lundis soirs de 18 h 30 à 20 h 00.

Il donne lecture du projet de convention établissant les modalités de mise à disposition de la salle Storelli.

Il propose de fixer les tarifs suivants :

- montant annuel location : 200 €
- dépôt de garantie : 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la dite convention.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-029 : Convention de mise à disposition d'une salle comunale à une association.
GAME OVER**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association GAME OVER propose des ateliers Jeux de société.

Pour la pratique de cette activité, il propose de mettre à disposition la salle de la bibliothèque les vendredis soir de 20 h 00 à 23 h 30.

Il donne lecture du projet de convention établissant les modalités de mise à disposition de la salle.

Il propose de fixer les tarifs suivants :

- montant annuel location : 100 €
- dépôt de garantie : 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la dite convention.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Récapitulatif des délibérations prises :

MA-DEL-- : Demande de ligne de trésorerie

MA-DEL-2026-028 : Convention de mise à disposition de la salle Storelli à une association.

CMCF GYMYOGA

MA-DEL-2026-029 : Convention de mise à disposition d'une salle comunale à une association.

GAME OVER

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Maire, M. Daniel LE MAO

Signature Mme Laurence MEYNARD.

Signatures des membres présents :

M. Daniel LE MAO (Président de séance)		Mme Laurence MEYNARD (Secrétaire de séance)	
M. Jean Luc PLANCHE		Mme Sylvie DENIS-PALEM	
M. Sébastien COURNIL		Mme Pauline KERSUAL	
M. Yannick CLEYRAT		Mme Gaelle JOUVIE	
Mme Valérie MURAT		M. Jérôme ROGATION	
Mme Anne TROUILLARD-PERROT		M. Pascal BOULOGNE	
Mme Viviane DANIEL		Mme Marine SOLERA CHACON	
M. Didier DESVEAUX	ABSENT EXCUSÉ (Pouvoir M. Yannick CLEYRAT)		

Séance du 12/08/2026 clôturée à 19h30